



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

LGV

Question écrite n° 81357

## Texte de la question

Mme Catherine Coutelle attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur les gains de temps mentionnés dans l'étude de trafic produite par RFF pour le projet de LGV Poitiers-Limoges. Elle souhaite connaître les incidences qu'auront les opérations de couplage et de découplage de rames TGV en gare de Poitiers et comment il en a été tenu compte dans l'étude de trafic.

## Texte de la réponse

À l'issue du débat public qui s'est tenu en 2006, RFF poursuit actuellement les études de définition du projet de ligne ferroviaire à grande vitesse Poitiers-Limoges. Ces études ont permis de définir une proposition de zones préférentielles de passage et d'esquisse de tracé qui a été approuvée par le comité de pilotage du 30 août 2010. Cette proposition fera l'objet d'une décision ministérielle au cours du printemps 2011. Cette décision ministérielle portera également sur les études socio-économiques qui visent à évaluer l'intérêt de cette nouvelle infrastructure pour la collectivité, et notamment les hypothèses de trafic retenues. Dans ce cadre, plusieurs scénarios sont testés par RFF pour établir les prévisions de trafic du projet. À ce stade, un des scénarios repose sur des couplages/découplages des rames TGV en gare de Poitiers, avec un temps d'arrêt en gare associé de dix minutes, compatible avec un temps de parcours des liaisons Paris-Limoges en deux heures environ. La décision ministérielle sera l'occasion de préciser les orientations à retenir pour la poursuite de ces études, dont les conclusions seront présentées lors de l'enquête publique.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Catherine Coutelle](#)

**Circonscription :** Vienne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81357

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et mer

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable, transports et logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 juin 2010, page 6501

**Réponse publiée le :** 19 avril 2011, page 3961